

<p><b>Département</b> <i>Meurthe et Moselle</i></p> <p><b>Arrondissement</b> <i>Nancy</i></p> <p><b>Canton</b> <i>Entre Seille et Meurthe</i></p>	<p><b>COMMUNE DE ARRAYE ET HAN</b></p> <p><b>PROCÈS VERBAL</b> des <b>DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b> de la séance ordinaire du <b>lundi 18 décembre 2017</b></p> <p>L'an deux mil dix-sept, le dix-huit décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Arraye et Han s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe ARNOULD, Maire</p> <p><b>étaient présents :</b> Mme SIMON Ginny Mrs ARNOULD Philippe, ASTIER Sébastien, BERRY Bernard, CHAMPIGNEUL Claude, GEOFFROY Arnaud, LEMOINE Anthony, ORY Denis, WOLTRAGER Nicolas</p> <p><b>étaient excusés :</b></p> <p><b>étaient absents :</b></p> <p><i>Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Mme SIMON Ginny</i></p>
---	--

**Nombre de Conseillers**

<i>En exercice</i>	<i>09</i>
<i>Présents</i>	<i>09</i>
<i>Votants</i>	<i>09</i>

**Convocation établie**  
*Le 12 décembre 2017*

**Délibération affichée**  
*le 22 décembre 2017*

**N° 1 – Renouvellement de la convention de viabilité hivernale avec le Conseil Départemental**

Par délibération du 6 novembre 2017, le conseil municipal avait reporté la décision de renouvellement de la convention de viabilité hivernale, au motif que celle-ci ne prévoyait pas les conditions d'approvisionnement en sel de déneigement. Renseignement pris auprès du Conseil Départemental, l'approvisionnement en sel de déneigement n'est pas fourni par le Département.

La convention concernant les opérations de déneigement sur le réseau routier départemental de la commune d'Arraye et Han D70E, D70D et D70 arrive à échéance le 19 décembre 2017. Le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur ce renouvellement.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la nouvelle convention et autorise le maire à la signer.

**N° 2 – Décision modificative n° 1 – Budget principal**

Afin de combler le dépassement du chapitre 65 suite à l'augmentation de la participation au Syndicat Scolaire de la Seille, il convient de prendre la décision modificative suivante :

<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Art. 022 - Dépenses imprévues	- 1 300 €		
Art. 6413 – Personnel non titulaire	+ 250 €		
Art. 65548 – Autres contributions	+ 1 050 €		

Cette délibération est acceptée avec 5 voix pour, 1 abstention et 3 voix contre.

Suite à cette délibération, le conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour produire un courrier auprès du Président du Syndicat Scolaire et obtenir les informations plus précises quant à l'augmentation de la participation communale aux frais de fonctionnement du Syndicat ; les élus souhaitent qu'à l'occasion du prochain budget, une communication écrite des prévisions budgétaires du Syndicat soit transmise avant l'élaboration des budgets communaux.

### **N° 3 – Décision modificative n° 2 – Ouverture de crédits budgétaires - Budget principal**

Le maire informe le conseil municipal avoir signé chez Maître Arnaud GENIN, Notaire à Nomeny, le compromis de vente de l'appartement communal de Han sur Seille, pour un montant de 65 000 €.

En conséquence, il convient de prendre la décision modificative suivante :

<b>Section d'investissement</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
		Chapitre 024 – Produits de cessions des immobilisations	+ 65 000 €

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

### **N° 4 – Signature d'un bail de chasse avec l'ACCA de Arroye et Han**

Le maire expose au conseil municipal que l'ACCA de Arroye et Han est titulaire d'un bail de chasse qui est expiré. Il propose au conseil municipal de le renouveler pour une durée de 6 années du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2023.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement du bail de chasse pour une durée de 6 années et autorise le Maire à le signer.

### **N° 5 – Dénonciation de la convention de mise à disposition à REALISE des locaux scolaires à Han Sur Seille**

La directrice de la MECS d'enfants REALISE à Han Sur Seille a adressé un courrier de dénonciation de la convention de mise à disposition des locaux scolaires à Han Sur Seille que l'Association occupait.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette dénonciation.

### **N° 6 - Projet d'aménagement de sécurité routière**

Dans le cadre du projet d'aménagement de sécurité routière « sécurisation des entrées et des traversées de village », d'un montant HT de 24 300 €, le conseil municipal, autorise le Maire à déposer une demande de subvention au Conseil Départemental au titre du Fonds des Amendes de Police et du Fonds de Soutien aux Communes Fragiles.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

### **N° 7 – Compétence GEMAPI – Nomination des représentants**

Le conseil municipal désigne comme membres représentants la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné pour le Syndicat SIM Seille ;

Monsieur Anthony LEMOINE, membre titulaire  
Monsieur Arnaud GEOFFROY, membre suppléant.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

Le secrétaire de séance :

Le Maire, Mr Philippe ARNOULD,

Certifie avoir affiché le compte-rendu de cette séance le 22 décembre 2017 et transmis au contrôle de légalité le 22 décembre 2017

1. Renouvellement de la convention de viabilité hivernale avec le Conseil Départemental
2. Décision modificative n° 1 – Budget principal
3. Décision modificative n° 1 – Ouverture de crédits budgétaires - Budget principal
4. Signature d'un bail de chasse avec l'ACCA de Arraye et Han
5. Dénonciation de la convention de mise à disposition à REALISE des locaux scolaires
6. Projet d'aménagement sécurité routière
7. Compétence GEMAPI – Nomination des représentants